

TRANSMIS LE 03/12/2024  
REÇU LE 03/12/2024  
AFFICHÉ LE 04/12/2024  
NOTIFIÉ LE 04/12/2024  
PUBLIÉ LE 04/12/2024  
MUNICIPALITE FRANCONVILLE

2024/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23VO71 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE FONTAINE BERTIN - LOT N°3 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Stéphane AUBOIN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Laurie DODIN : Bruno DE CARLI

Florence DECOURTY : Henri FERNANDEZ

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC

Maryem EL AMRANI : Thierry BILLARAND

Rachel SABATIER GIRAULT : Jacques DUCROCQ

Marion WERNER : Claire LE BERRE

#### ABSENTS

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Stéphane AUBOIN

Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise LASCOT : Vincent MULOT

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23VO71 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE FONTAINE BERTIN - LOT N°3 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-8,

**VU** la décision n°24-037 du 22 janvier 2024 relative à l'attribution du lot n°3 de la consultation n°23VO71 pour les travaux d'aménagement d'équipements sportifs au City stade Fontaine Bertin,

**VU** la délibération n°19 du conseil municipal du 3 octobre 2024 relative à l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché 23VO71 – Lot 3,

**VU** la notification de l'avenant n°1 au marché 23VO71 – Lot 3 le 16 octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** la notification le 3 février 2024 du Lot n°3 relatif aux espaces verts et plantations du projet d'aménagement du City stade Fontaine Bertin à la société La Nervilloise Espaces Verts pour un montant global et forfaitaire de 33 690.00 € HT soit 40 428.00 € TTC,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de prestations à réaliser impliquant des travaux en plus-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°2 au marché, dont le titulaire est la société Nervilloise Espaces Verts sise ZI – 14 avenue des Cures à ANDILLY (95880), afin d'acter les modifications du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°2 une plus-value de 1 017€ HT soit 1 220.40 € TTC, représentant 3,02 % du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 23VO71 – LOT N°3 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS pour les travaux d'aménagement d'équipements sportifs au City stade Fontaine Bertin,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 5 novembre 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 7 novembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande publique

Question n°22 du CM du 21/11/2024 - P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°2 au marché 23VO71 - LOT N°3 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS pour les travaux d'engazonnement à droite de la rampe chantier ainsi que l'engazonnement au-dessus du gaz transport, afin d'assurer la parfaite finition du projet, actant la réalisation de travaux supplémentaires :

- Pour un montant de 1 017 € HT soit 1 220.40 € TTC représentant une plus-value de 3,02 % du montant initial du marché ;
- Le nouveau montant du marché après les avenants 1 et 2 s'établit à 37 861,00 € HT soit 45 433,20 € TTC, représentant une plus-value totale de 12,38 % par rapport au montant initial du contrat.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société La Nervilloise Espaces Verts sise ZI -14 avenue des Cures à ANDILLY (95880).

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller régional d'Ile-de-France**



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire  
le 21/11/2024

Forêt de la Garenne  
Maire  
Comptable Public

M. Alain VERBUEGHE



## Acte à classer

DEL21112024Q22

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-03T07-08-49.00 ( MI257361688 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241121-DEL21112024Q22-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23VO71 - AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CITY STADE FONTAINE BERTIN - LOT N.3 - ESPACES VERTS ET PLANTATIONS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.2.

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [22 - CP - Marché 23VO71 City stade](#) Multicanal : Non  
[FB Avt 2 Lot 3 Nerev.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/12/24 à 07:08

Date 03/12/24 à 07:08

Date 03/12/24 à 07:12

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)